

# MERCREDIS DE SEPTEMBRE ET OCTOBRE 2014

## BULLETIN D'INSCRIPTION – 1 par enfant ACCUEIL DE LOISIRS DE CHADIEU



**NOM et PRÉNOM DE L'ENFANT :**

Né(e) le : \_\_\_\_\_

GARÇON  FILLE

Âge : \_\_\_\_\_

### Période d'inscription **ATTENTION NOUVELLES MODALITÉS**

Conformément à une décision prise en réunion intercommunale des communes propriétaires du site de Chadieu, les inscriptions seront forfaitaires pour les deux mois de septembre et octobre selon le barème ci-dessous.

**DATE LIMITE D'INSCRIPTION LE JEUDI 14 AOÛT 2014**

**DANS LA LIMITE DES PLACES DISPONIBLES, CLASSEMENT PAR ORDRE ARRIVÉE UNIQUEMENT PAR COURRIER À :**  
Ligue de l'enseignement 63 – ALSH de Chadieu – 31 rue Pélissier – 63028 CLERMONT-FD cedex 2

**À NOTER QU' AUCUNE INSCRIPTION NE SERA PRISE SUR LE SITE DE CHADIEU ET QUE LES DOSSIERS REÇUS DANS LA BOÎTE AUX LETTRES DE CE MÊME SITE NE POURRONT PAS ÊTRE TRAITÉS.**

► L'enfant arrivera à Chadieu avec le ramassage mis en place pour la commune de \_\_\_\_\_  
(uniquement Le Cendre, les Martres-de-Veyre, Veyre-Monton, La Sauvetat et Authezat).

L'enfant sera obligatoirement récupéré à l'accueil de loisirs de Chadieu (pas de ramassage retour) entre 17 h 30 et 18 h 30 par :

Les parents  Une autre personne : \_\_\_\_\_ (préciser son nom)

► **Éléments à fournir (les dossiers sont retenus par ordre d'arrivée) :**

- Le présent bon d'inscription dûment complété et signé.
- La fiche de renseignements 2014-2015 (si elle n'a pas déjà été renseignée).

► Je règle ce jour la somme de \_\_\_\_\_ € pour les mercredis de septembre et octobre 2014.

Mode de règlement

Espèces  Chèque vacances : **détail des chèques à préciser :**  
 Chèque postal \_\_\_\_\_ X chèques de 10 €  
 Chèque bancaire \_\_\_\_\_ X chèques de 20 €

Chèques libellés à l'ordre de « Ligue de l'enseignement 63 », d'un montant égal aux frais de séjour, déductions faites des aides éventuelles auxquelles vous avez droit (Comité d'entreprise, CAF...) et qui seront reversées à l'organisateur :

**Attention :** un chèque par famille et par séjour **Préciser au dos :** les nom et prénom des enfants.

À \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_

Signature

### ► TARIFS :



Quotient familial CAF	Communes du syndicat intercommunal *	St-Maurice-ès-Allier Corent	Autres communes
		<b>Sous réserve de places disponibles</b>	
Tarifs des 7 mercredis de septembre et octobre 2014			
Jusqu'à 700 €	49,00 €	49,00 €	49,00 €
701 € à 950 €	129,50 €	157,50 €	234,50 €
951 € à 1 150 €	140,00 €	168,00 €	255,50 €
1 151 € à 1 350 €	150,50 €	178,50 €	276,50 €
plus de 1 350 €	161,00 €	192,50 €	294,00 €

\* Authezat – La Sauvetat – Le Cendre – Les Martres-de-Veyre – Veyre-Monton

\* D'autres aides peuvent être déduites (comité d'entreprise, service social, etc.)

Centre de  
**Chadieu**

**LES ENFANTS DES COMMUNES DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE CHADIEU (AUTHEZAT – LA SAUVETAT – LE CENDRE – LES MARTRES-DE-VEYRE – VEYRE-MONTON) SONT PRIORITAIRES, CEUX DES AUTRES COMMUNES SERONT MIS EN LISTE D'ATTENTE, SANS GARANTIE D'INSCRIPTION.**